

COMMUNIQUE DE PRESSE

18 décembre 2025

La justice confirme qu'il n'y a bien qu'un seul Comité Régional de Tourisme en Région Provence-Alpes-Côte d'Azur

Communiqué de François de Canson, président du Comité Régional de Tourisme Provence-Alpes-Côte d'Azur et Vice-président de la Région Sud :

« La décision du tribunal de commerce va dans le même sens que celle déjà prise par le tribunal administratif il y a deux ans : il n'y a qu'un Comité Régional de Tourisme en Région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Suite à l'audience du 16 octobre, le jugement de la procédure que nous avions engagée contre Côte d'Azur France Tourisme vient d'être rendu. La décision nous est favorable et les principaux attendus sont :

“En refusant de modifier sa dénomination après l'adoption de la délibération du 23 juillet 2021, le CRT Côte d'Azur a créé, dans l'esprit du public, une confusion avec le Comité Régional de Tourisme Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Cette confusion, créée et entretenue par le CRT Côte d'Azur postérieurement à l'adoption de la délibération du 23 juillet 2021, caractérise des actes de concurrence déloyale et d'agissements parasites.

En effet, il ressort de l'examen des documents produits que le CRT Côte d'Azur s'est immiscé dans le sillage CRT Provence Alpes Côte d'Azur tirant profit, sans bourse délier, des efforts de ce dernier.

En réparation des préjudices induits, il convient de faire droit à la demande du CRT Provence-Alpes-Côte d'Azur et de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur.“

Cette décision de justice met un terme à une situation source de confusions pour de nombreux professionnels notamment des Alpes-Maritimes. Elle met fin également à « un doublon », à une situation coûteuse pour les dépenses publiques.

Il y a bien le Comité Régional de Tourisme Provence-Alpes-Côte d'Azur avec la compétence régionale et l'Agence de développement touristique Côte d'Azur France Tourisme avec sa compétence sur le département des Alpes-Maritimes.

Cette décision est importante au moment même où la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, à travers son CRT et ses trois marques monde obtient d'excellents résultats. En effet, en dix ans, le chiffre d'affaires touristique est passé de 18 à 22 milliards d'euros. Le tourisme est la première activité économique de la Région. Ce secteur génère plus de 150 000 emplois.

La Région Sud a su faire évoluer les flux : si la très haute saison reste stable, la fréquentation a progressé de 10% au printemps, 13% à l'automne et même de 16% en hiver.

Aujourd'hui, un séjour sur cinq se déroule dans un parc régional : c'est un changement profond du rapport au territoire.

Dans les transports aussi, l'évolution est majeure puisque nos visiteurs sont désormais 14% à voyager en train alors qu'ils n'étaient que 4% en 2015.

Nous sommes heureux que la justice ait mis un point final à cette situation.

Désormais, une nouvelle page s'ouvre.

Avec l'ensemble des territoires, nous poursuivrons notre action parce que dans le Sud nous avons tout pour briller ! »